

Entrée du public MNA en PEE

Pour entrer en formation, les jeunes mineurs non accompagnés doivent produire les documents suivants :

- Attestation de prise en charge du MNA par l'ASE
- Document établissant l'identité du MNA avec photo (passeport, carte d'identité du pays d'origine,...)
- une autorisation d'accès la formation établie par le Conseil Départemental ou l'ASE

Les pièces qui accompagnent le dossier RS1	
Cas général	MNA
<ul style="list-style-type: none"> • Justificatifs de nationalité (pièce bloquante) : Une copie de la carte nationale d'identité en cours de validité ou une copie du passeport en cours de validité ou un certificat de nationalité française ■ Les stagiaires étrangers : Ils doivent être en situation régulière et disposer d'un titre dont la nature autorise l'accès au travail. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Attestation de prise en charge du MNA par l'ASE ➤ Titre de séjour ➤ Document établissant l'identité du MNA avec photo (passeport, carte d'identité du pays d'origine,...)
Pièces justifiant une situation personnelle particulière	
Cas général	MNA
<ul style="list-style-type: none"> ~ une copie du livret de famille (pour les mères de trois enfants, les parents isolés) ; ~ une copie de l'attestation CAF pour les bénéficiaires de l'ex API (RSA majoré) ; ~ une copie du jugement de divorce ; ~ une copie de l'ordonnance de séparation ; ~ une autorisation parentale pour les mineurs ; ~ une copie de la décision de la CDAPH pour les personnes ayant une reconnaissance TH ; ~ un certificat médical pour les femmes enceintes. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ une autorisation d'accès la formation établie par le Conseil Départemental ou l'ASE

Pièces justificatives de situations particulières par rapport à l'emploi	
Cas général	MNA
<ul style="list-style-type: none"> ~ des copies des bulletins de salaire justifiant de 910 heures de travail sur 12 mois consécutifs ; ~ une attestation de non versement d'allocation perte d'emploi pour les anciens agents du secteur public ; ~ une attestation d'inscription à un régime de protection sociale non salarié (ex- artisans, agriculteur, commerçants, etc.) + attestation Chambre des métiers, K-bis... (en fonction du type d'activité). 	Sans objet
Paiement au bon bénéficiaire	
Cas général	MNA
<ul style="list-style-type: none"> ~ une copie de l'attestation de carte vitale au nom et prénom du stagiaire (une copie de la carte vitale n'est pas une pièce justificative) ou, pour les personnes détenues, solliciter l'établissement pénitentiaire pour obtenir le n° de sécurité sociale du stagiaire ; ~ un RIB au nom et prénom exact de l'état civil du stagiaire (en cas de compte joint, si le prénom qui y figure n'est pas celui du stagiaire fournir la copie du livret de famille) ou pour les personnes détenues le RIB de la Régie des Comptes nominatifs de l'établissement pénitentiaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Attestation CMU-C, donne le NIA accepté par l'ASP ➤ Versement sur livret A ➤ un RIB au nom et prénom exact de l'état civil du stagiaire
Justificatif de situation/emploi	
Cas général	MNA
<ul style="list-style-type: none"> ~ Copie du certificat de travail de la dernière activité salariée ; ~ copie récente de la notification de droits ARE ; ~ copie de l'avis de changement de situation Pôle Emploi. 	Sans objet